



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Réunion du : 13 février 2018

Présidence : M. Alain LECUYER

Présents : MM. Bernard GARINET – Bertrand GAUDRILLER

Excusés : MM. Michaël AVRILLON – Michaël SAMUEL – Steven CAJET

Invité : M. Florian PRAME (Directeur administratif)

La séance est ouverte à 18h.

Le président Alain LECUYER ouvre la séance en remerciant les membres de la commission de leur présence et souhaite un prompt rétablissement à Michaël AVRILLON.

Le président fait part de la démission de Steven CAJET de la Commission Futsal pour raison familiale.

La Commission en profite pour le féliciter pour la naissance de son 2^{ème} enfant et pour le remercier pour son engagement et son investissement au sein de la Commission depuis plusieurs saisons.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 DECEMBRE 2017

Adopté à l'unanimité

2. BILAN DU TOURNOI FUTSAL DU 16 DECEMBRE 2017 A BOUZY

La Commission remercie la commune de Bouzy pour la mise à disposition de l'installation, les équipes participantes et les officiels présents à ce tournoi.

Les objectifs de cette manifestation étaient doubles :

- Faire découvrir la pratique futsal à de nouvelles équipes afin d'avoir, pourquoi pas, de nouvelles équipes futsal à l'avenir ;

- Faire jouer les équipes futsal et herbe en proposant une formule différente qu'un match simple.

Le bilan global de cette manifestation est positif :

- Les retours des clubs sont bons ;
- Une équipe participant au tournoi s'est inscrite en coupe futsal dès le mois de janvier ;
- Les comptes de cette manifestation sont équilibrés.

La Commission pointe les éléments qui pourraient être améliorés :

- La communication vers l'extérieur (presse notamment) pourrait être améliorée ;
- Confier la responsabilité de la préparation aux officiels présents.

La Commission a transmis au Conseil de l'Ethique le dossier d'un joueur coupable d'incivilité sur une rencontre du tournoi.

La Commission décide de reconduire cette manifestation la saison prochaine, dans la même forme ou en étendant à 2 jours ou 2 tours distincts le déroulement du tournoi.

La Commission envisage également d'organiser un plateau futsal à 4 ou 6 équipes, le samedi 02 juin, jour de la finale départementale de futsal.

3. COMPTE RENDU DES RENCONTRES OBSERVEES

A l'occasion du 1^{er} tour de la coupe futsal, les membres de la commission ont pu aller à la rencontre de la plupart des équipes futsal.

Dans l'ensemble, les rencontres observées se sont bien déroulées, dans un bon esprit sportif. Alain LECUYER remercie les membres de la commission pour leur implication.

Un problème de filets a été signalé dans un gymnase rémois et le nécessaire a été fait auprès de la municipalité.

La Commission félicite les clubs pour leur organisation, que ce soit dans l'utilisation des chasubles pour les remplaçants, des cartes de temps mort ou encore pour la table de marque.

La Commission échange sur les différentes remontées des clubs.

4. POINT SUR LE CHAMPIONNAT

Changement de terrain :

L'équipe de Reims Galaxy joue désormais le Mercredi soir à Géo André (au lieu du Jeudi soir au CREPS).

• Matches remis

- Reims Galaxy 2 – St Martin/Pré du 7 décembre (accord entre les deux clubs) reporté au 2 mai 2018
- Courtisols – Melting Potes du 11 janvier (accord entre les deux clubs) reporté au 8 mars 2018

- Fc D-Bloc – Côte des Blancs du 5 février (indisponibilité du gymnase pour travaux) reporté au 23 avril 2018
 - Reims Espérance 2 – Reims Wilson Maison Blanche du 6 février (fermeture du gymnase en raison des conditions météo) reporté au 6 mars 2018
 - NEC FC – St Martin/Pré du 6 février (accord entre les deux clubs, conditions météo défavorables) reporté au 10 avril 2018
 - Côtes des Blancs – NEC FC du 14 février (accord entre les deux clubs) reporté au 02 mai 2018
- **Match inversé**
 - Fc D-Bloc – St Martin/Pré du 18 décembre inversé au 21 décembre à St Martin/Pré

- **Matches non joués**

- Match n°51884.1. Reims Wilson Maison Blanche – Melting Potes FC du 4 décembre :

La Commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

Considérant que les deux équipes et l'officiel sont présents à 20h00 pour l'ouverture des portes,

Considérant que le club recevant n'avait pas en sa possession le badge d'accès au gymnase,

Considérant qu'à 20h45, malgré les efforts du club recevant pour résoudre cette situation, l'accès au gymnase demeurerait impossible.

En conséquence,

En application de l'article 236 des règlements généraux de la FFF,

La Commission décide de donner match perdu par pénalité au club de Reims Wilson Maison Blanche et d'homologuer, dès les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Reims Wilson Maison Blanche (0 but – moins 1 pt) – Melting Potes Futsal (3 buts – 3 pts)

Frais de déplacement de l'officiel présent inscrit au débit du compte du club de Reims Wilson Maison Blanche (article 29.2 des RP de la Ligue du Grand-Est).

- Match n°51883.1. Fc D-Bloc – Nec Fc du 4 décembre :

La Commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

Considérant que les deux équipes et l'officiel sont présents à 20h00 pour l'ouverture des portes,

Considérant que le gymnase est indisponible et que ce fait est dû à la municipalité de Reims.
(Fait confirmé par le service d'astreintes de la municipalité),

Considérant qu'à 20h45, l'arbitre déclare le gymnase indisponible.

En conséquence,

En application de l'article 236 des règlements généraux de la FFF,

La Commission décide de reporter le match au 5 mars 2018.

5. POINT SUR LA COUPE DEPARTEMENTALE SERIMAJ

La Commission étudie les résultats du 1^{er} tour.

Forfaits

- Fc D-Bloc – Asptt Châlons du 29 janvier (1^{er} Forfait de Fc D-Bloc – droits administratifs de 30 € au débit du compte de Fc D-Bloc)
- Prunay – Fc Nec du 16 février (1^{er} Forfait de Nec Fc)

Classement du 1^{er} tour :

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
1 ^{er} : Reims Espérance 2	1 ^{er} : Nord Champagne	1 ^{er} : Prunay Fc
2 ^{ème} : Courtisols Jeunes	2 ^{ème} : Reims Galaxy 2	2 ^{ème} : St Martin/Pré
3 ^{ème} : Châlons Asptt (3 pts / diff : -22)	3 ^{ème} : Melting Potes Futsal (3 pts / diff: -13)	3 ^{ème} : Reims ASWMB (3 pts / diff : +11)
4 ^{ème} : Fc D-Bloc	4 ^{ème} : Côte des Blancs	4 ^{ème} : Nec Fc

Les deux premiers de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes (Melting Potes Futsal et Reims ASWMB) sont qualifiés.

Tirage des ¼ finales :

Mardi 24 avril 2018 à Léo Borgniet	Reims Espérance 2 – Prunay Fc
Mardi 24 avril 2018 à Desbureaux	Melting Potes Futsal – Reims ASWMB
Mercredi 25 avril 2018 à Géo André	Reims Galaxy 2 – St Martin/Pré
Jeudi 26 avril 2018 à Courtisols	Courtisols Jeunes – Nord Champagne

2 arbitres seront désignés sur chaque rencontre.

Les ½ finales se joueront du 21 au 25 mai 2018.

6. POINT SUR L'ARBITRAGE

Les représentants des arbitres font le point sur l'arbitrage.

Une formation initiale à l'arbitrage futsal aura lieu le Samedi 24 mars 2018 à BOUZY. Cette formation permet de devenir arbitre officiel futsal ou arbitre auxiliaire futsal.

La fiche d'inscription est en ligne sur le site du District.

Les arbitres officiels futsal en activité seront conviés pour une réactualisation de leurs connaissances.

7. FINALE DEPARTEMENTALE DU 02 JUIN

La finale départementale de Futsal se tiendra le Samedi 02 juin à TAISSY.

La mise à disposition de l'installation a été confirmée par la municipalité.

8. PERSPECTIVES SAISON 2018/2019

Un sondage a été réalisé auprès des clubs afin de savoir s'ils souhaitaient passer en feuille de match informatisée ou s'ils souhaitaient rester en feuille de match papier.

Les résultats de ce sondage seront étudiés en Bureau du Comité directeur pour décision.

La Commission Futsal donne un avis favorable au passage à la feuille de match informatisée.

9. COMPTE-RENDU REUNION FUTSALADAPTE DU 17 JANVIER 2018

Alain rend compte des décisions prises par les représentants des clubs du FUTSALADAPTE.

- Ils souhaitent toujours la mutualisation de leur TOURNOI du 2 juin avec certaines remarques ; actuellement, 4 clubs sont prévus à ce tournoi.
- Ils organisent des plateaux en fonction des gymnases mis à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion se tiendra le Jeudi 22 mars à 18h00.

Le Président

Alain LECUYER

Le Secrétaire de séance

Bernard GARINET

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel du District Marne de Football (article 190 des RG de la FFF) et ce, dans le délai de 7 jours à compter du jour de la publication du procès-verbal sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Articles 182 et 188 des RG de la FFF – Questions relatives à l'application des lois du jeu, mutations, arbitres, règlements généraux et règlements particuliers